

Calendrier électoral 2010

CCPL

<p>CCPL : date limite de dépôt, <u>auprès des postes diplomatiques ou consulaires</u>, des candidatures, des professions de foi, des maquettes des bulletins de vote et des noms des délégués de liste (titulaires et suppléants) habilités à représenter l'organisation syndicale dans toutes les opérations électorales</p>	<p>Vendredi 5 mars 2010 à 17 heures (heure locale)</p>
<p>CCPL : réunion des représentants des listes candidates dans les postes diplomatiques ou consulaires</p> <p>Communication de l'ensemble des candidatures, des professions de foi et tirage au sort pour en déterminer, par scrutin, l'ordre d'affichage</p>	<p>Lundi 8 mars 2010 à 17 heures (heure locale)</p>
<p>CCPL : date limite d'affichage dans les SCAC et EGD des candidatures et des professions de foi dans l'ordre prévu par le tirage au sort</p>	<p>Mardi 9 mars 2010 à 18 heures (heure locale)</p>
<p>Date limite d'affichage des listes électorales à l'Agence (Paris et Nantes – listes globales), dans les SCAC et les EGD (listes par pays)</p>	<p>Lundi 1er mars 2010 à 17 heures (heure locale)</p>
<p>Date limite de vérification des inscriptions et des demandes d'inscription sur les listes électorales</p>	<p>Mardi 9 mars 2010 à 17 heures (heure locale)</p>
<p>Date limite de réclamation contre les inscriptions ou omissions sur les listes électorales</p>	<p>Vendredi 12 mars 2010 à 17 heures (heure locale)</p>
<p>Clôture des listes électorales</p>	<p>Lundi 15 mars 2010</p>
<p>Date limite pour l'envoi du matériel de vote aux électeurs par les postes diplomatiques</p>	<p>Lundi 29 mars 2010</p>
<p>Date limite de réception des votes par le bureau de vote</p>	<p>Jeudi 6 mai 2010 à 11 heures (heure locale)</p>
<p>CCPL : dépouillement par les postes diplomatiques ou consulaires et proclamation des résultats</p>	<p>Jeudi 6 mai 2010 après 11 heures (heure locale)</p>